

COMMUNE DE BAN-DE-LAVELINE



La commune de Ban-de-Laveline désire requalifier la traversée du bourg principal, celui de Laveline. Pour l'aider dans cette démarche, elle a fait appel à l'Agence Technique Départementale (A.T.D.), mais également au CAUE des Vosges.

Le CAUE accompagne la commune dans la programmation du projet, avec une assistance méthodologique. Cette assistance comprend :

1. UN DIAGNOSTIC SOMMAIRE :

- Un état des lieux préalable et global de la traverse du bourg, reposant sur l'analyse des caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères de la traverse à l'échelle du village, et un examen des différents usages, formes et statuts de ses principaux espaces publics.
- L'objectif de cet état des lieux est d'identifier les atouts et les faiblesses de la traversée d'une part, les potentialités et les contraintes de sa requalification d'autre part.

2. UN EXAMEN DES PERSPECTIVES ET DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT :

- Prendre en compte les réflexions déjà engagées, les projets en cours ou envisagés ;
- Hiérarchiser les besoins et les priorités ;
- Définir un programme global de requalification avec les objectifs d'interventions.

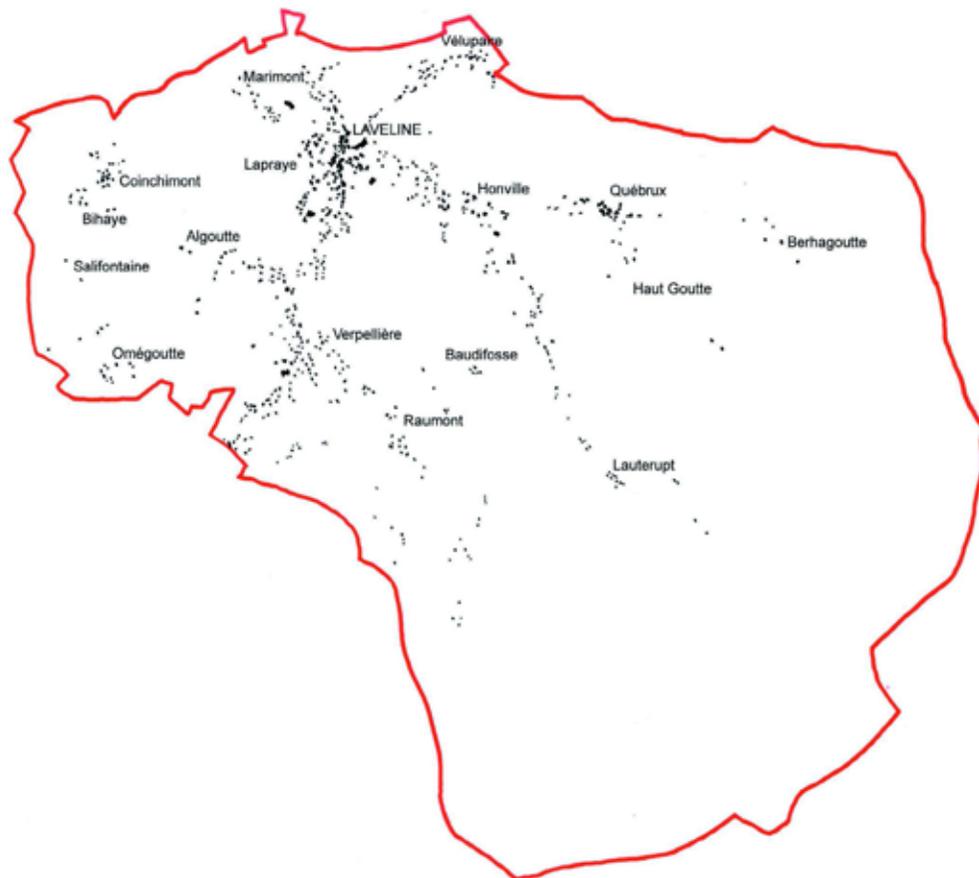
3. DES DOCUMENTS D'ORIENTATION :

Élaborés sur la base de l'état des lieux préalable et de la synthèse des débats et en commission municipale, qui proposeront :

- Un schéma directeur par séquences, accompagné de plans-programmes illustrant quelques principes spécifiques d'aménagement ;
- L'illustration des principes par des images de références, montrant les objectifs à atteindre.

Remarque :

- Les documents produits à l'issue de cette mission préciseront les orientations retenues et pourront utilement nourrir le cahier des charges d'une commande de maîtrise d'œuvre.
- **Les principes de requalification proposés dans ce document ne sont donc pas définitifs.** Le projet de conception et de réflexion en tant que tel reste à faire, et le recours au juste professionnel pour la suite du projet, restera la seule garantie d'un aménagement réfléchi et réussi. C'est pour cette raison que la commune organisera (avec le concours de l'A.T.D.) une consultation de maîtrise d'œuvre afin de recruter une équipe composée d'un paysagiste-concepteur et d'un bureau d'études techniques spécialisé en voirie et réseaux divers.



> **Les hameaux :** le bâti, dispersé, se regroupe dans des lieux-dits, plus ou moins importants, formant en général des hameaux. Le bâti diffus et implanté relativement en continu le long des voies de circulation rend difficile la détermination du nombre exact de hameaux, tant leurs limites sont floues. L'administration municipale en compte environ 16 en plus du centre de Laveline.

SÉQUENCE 1 :

L'ENTRÉE NORD, RUE DE LA PETITE CÔTE (320 ml)

- > Une séquence hors panneau d'agglomération à 70 km/h, pourtant déjà perçue comme une entrée sur la commune depuis le lotissement des près fleuris.
- > Aucune liaison piétonne existante vers le centre, malgré la densité des constructions récentes : quels besoins ? Réfléchir à une connexion de cette séquence ?
- > Le panneau doit-il être déplacé ?

SÉQUENCE 2 :

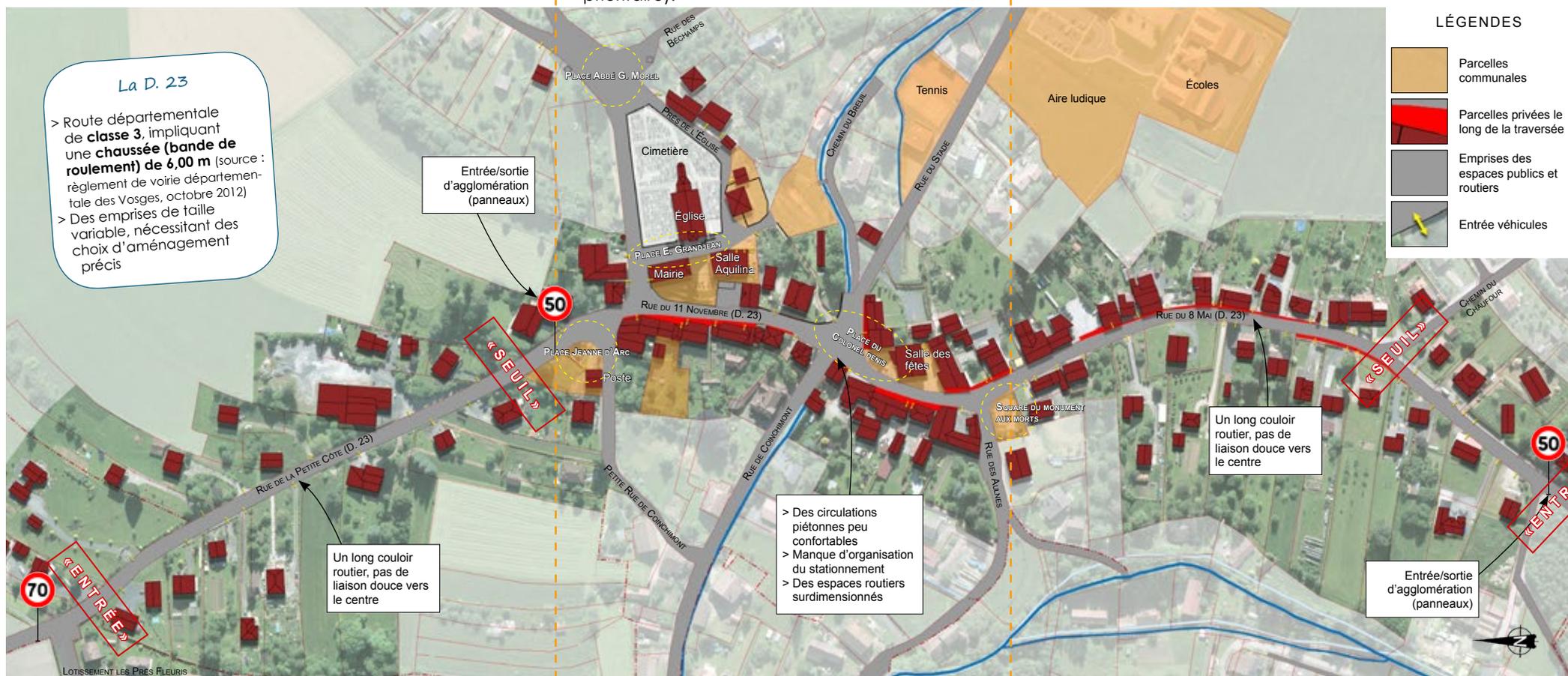
LE CŒUR DE VILLAGE (395 ml)

- > Une «route» plutôt qu'une «rue», des emprises assez étroites et des bandes de terrains privés qui posent question.
- > Des bandes piétonnes peu confortables, très étroites et souvent interrompues, souvent encombrées de voitures.
- > Des stationnements à organiser (secteur prioritaire).

SÉQUENCE 3 :

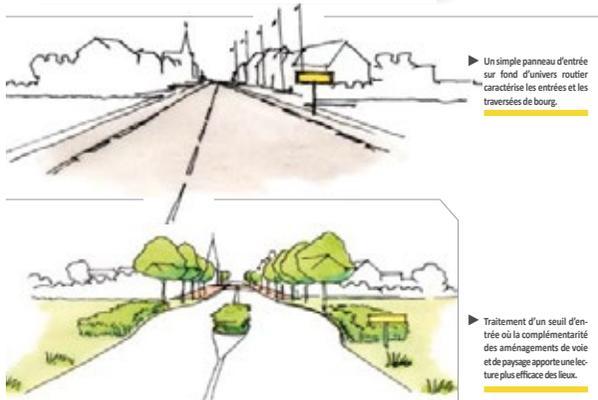
L'ENTRÉE SUD, RUE DU 8 MAI (425 ml)

- > Aucune liaison piétonne existante vers le centre, malgré la densité des constructions anciennes et récentes.
- > Des emprises assez étroites pouvant limiter les possibilités d'amélioration et d'aménagement.



LA TRAVERSÉE DU VILLAGE : 1 140 ml environ

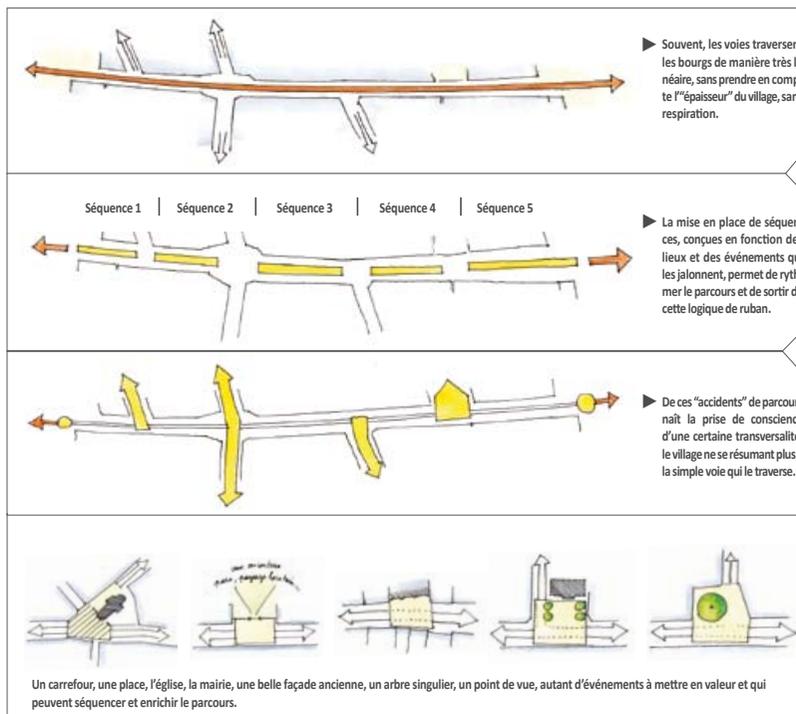
Des entrées à révéler et à ajuster



► Un simple panneau d'entrée sur fond d'univers routier caractérise les entrées et les traversées de bourg.

► Traitement d'un seuil d'entrée où la complémentarité des aménagements de voie et de paysage apporte une lecture plus efficace des lieux.

Des séquences pour rythmer et ponctuer le parcours



► Souvent, les voies traversent les bourgs de manière très linéaire, sans prendre en compte l'"épaisseur" du village, sans respiration.

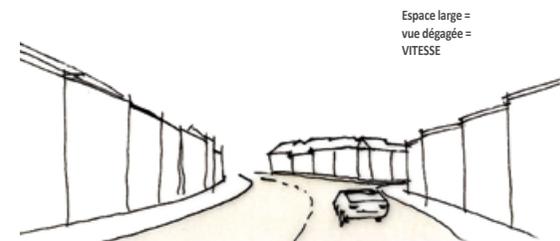
► La mise en place de séquences, conçues en fonction des lieux et des événements qui les jalonnent, permet de rythmer le parcours et de sortir de cette logique de ruban.

► De ces "accidents" de parcours naît la prise de conscience d'une certaine transversalité, le village ne se résumant plus à la simple voie qui le traverse.

Un carrefour, une place, l'église, la mairie, une belle façade ancienne, un arbre singulier, un point de vue, autant d'événements à mettre en valeur et qui peuvent séquencer et enrichir le parcours.

Revaloriser et humaniser l'univers routier omniprésent

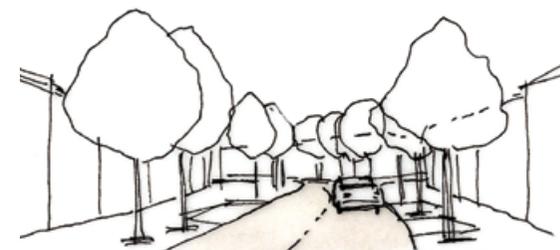
Le rôle des "obstacles"



Espace large = vue dégagée = VITESSE

Resserrement, obstacles = RALENTISSEMENT

► Les dispositifs habituels, dos d'âne et chicanes, qui répondent trop ponctuellement et trop brutalement à la nécessité de créer des obstacles en vue de réduire la vitesse, doivent céder leur place à des aménagements plus intégrés. Une voirie étroite, cadrée par du végétal par exemple, peut atteindre le même objectif de contraindre la circulation.



Le trafic et la vitesse sont-ils vraiment au cœur de la problématique ?

«Ce n'est pas la signalétique seule (ou autres dispositifs de sécurité) qui fait ralentir, **mais bien le traitement global de la voie et de ses abords qui incite et oblige au ralentissement**»

Source : CAUE 76, «La traversée de bourg, pour construire un lieu partagé»

1. POUR UNE DÉMARCHE D'AMÉNAGEMENT «DURABLE»

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX :

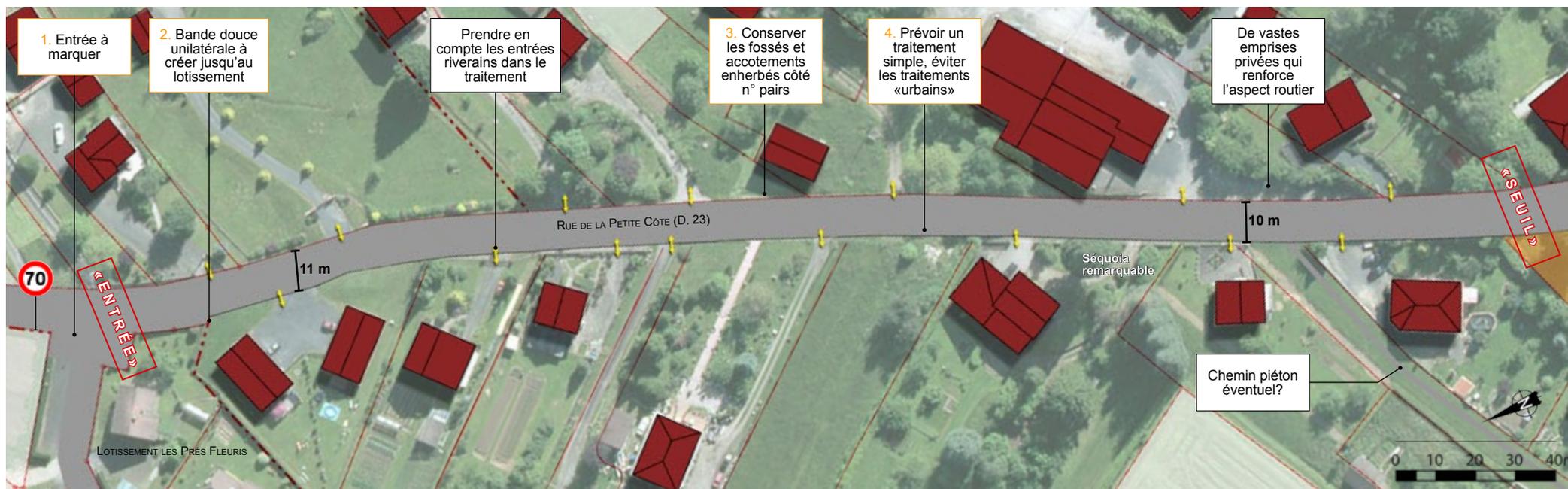
Quelques premiers principes :

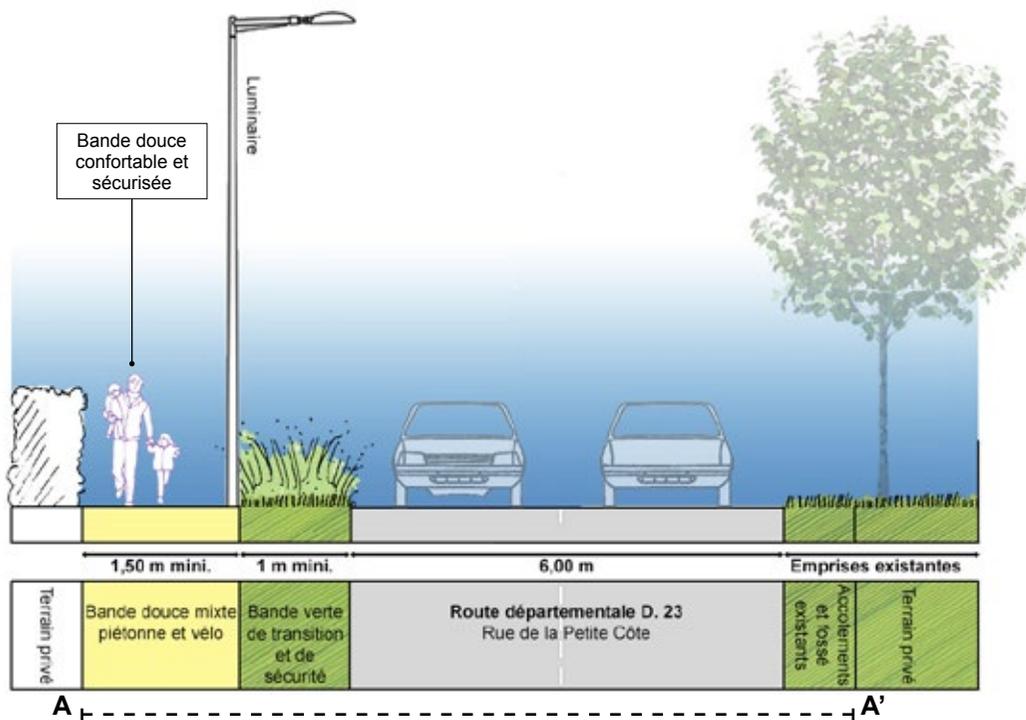
- > Favoriser les surfaces drainantes, limiter les réseaux d'eaux pluviales ;
- > Albédo des revêtements maîtrisé pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur ;
- > Donner de l'ombre aux espaces piétons et aux stationnements ;
- > Le végétal comme élément intrinsèque de composition du projet, et non comme un élément «décoratif» en fin de projet.

- 1> Réduction de la voirie routière au minimum : 6,00 m environ en ligne droite
- 2> Confort majeur des mobilités douces : création de bandes douces mixtes confortables (piétons et cyclistes) d'au moins 2,00 m sur l'ensemble de la traversée
- 3> Organiser le stationnement au plus juste. Favoriser les parkings de proximité, créer des places «minutes»

- 4> Reconnecter les différents espaces publics et les places existantes à la traversée
- 5> Améliorer le cadre de vie et effacer l'univers routier trop présent : passer de la «route» à la rue, appliquer des principes de traitement «durables», reconquérir les «frontages» de la rue

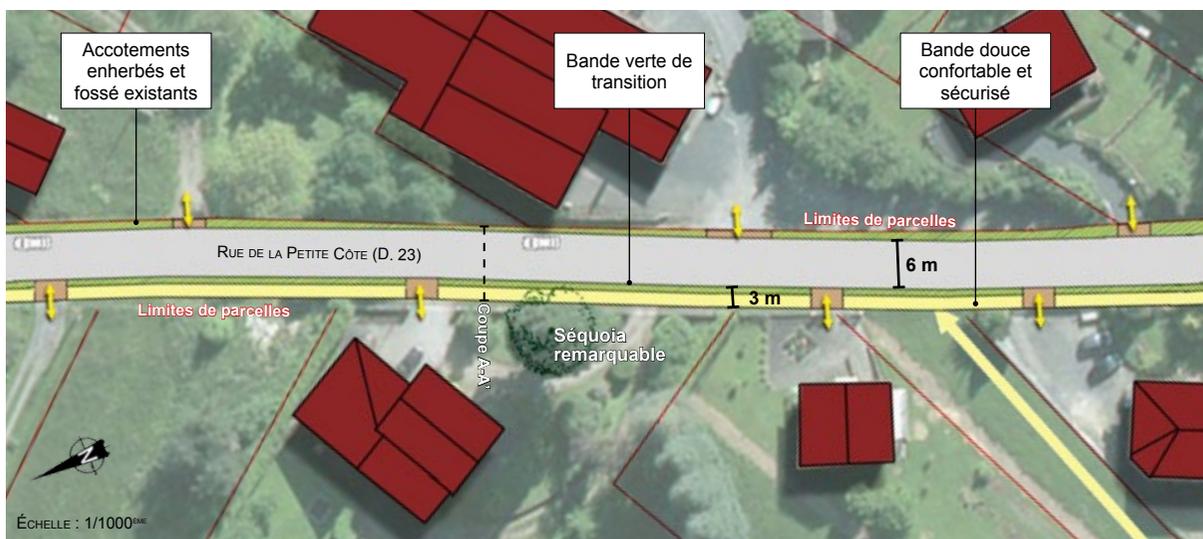
La commune de Ban-de-Laveline a donc une carte à jouer dans la requalification de sa traversée, en imaginant un projet durable, innovant et adapté à ses besoins, qui pourrait devenir un projet «exemplaire» en terme de conception, de concertation et de réalisation.





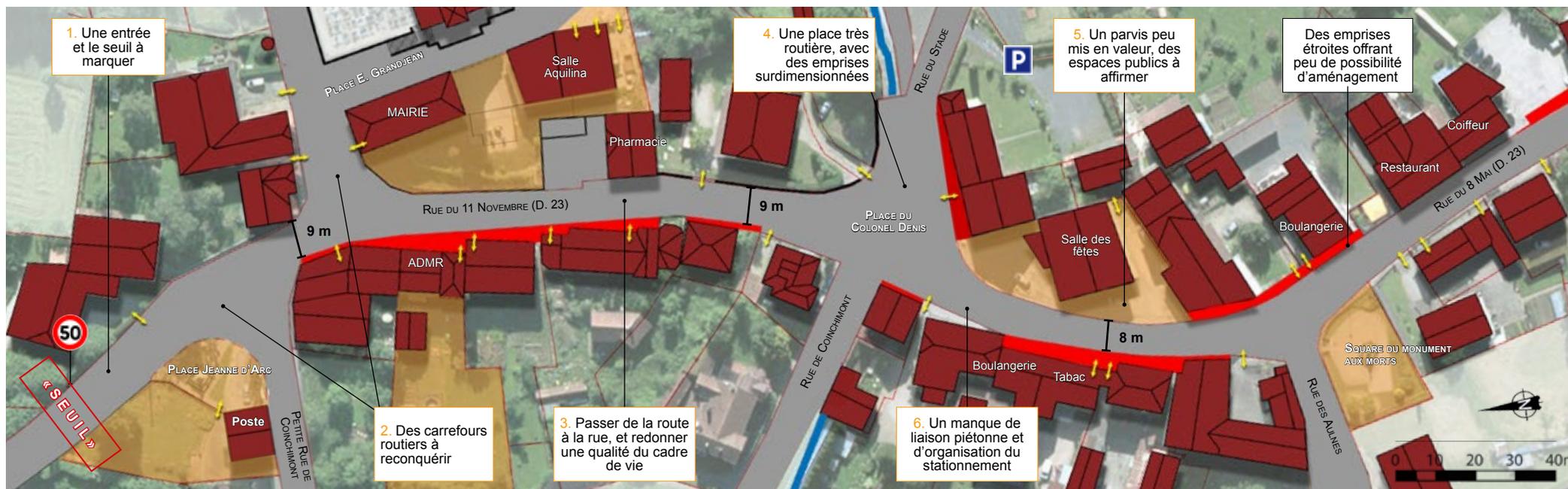
EXISTANT (2019)

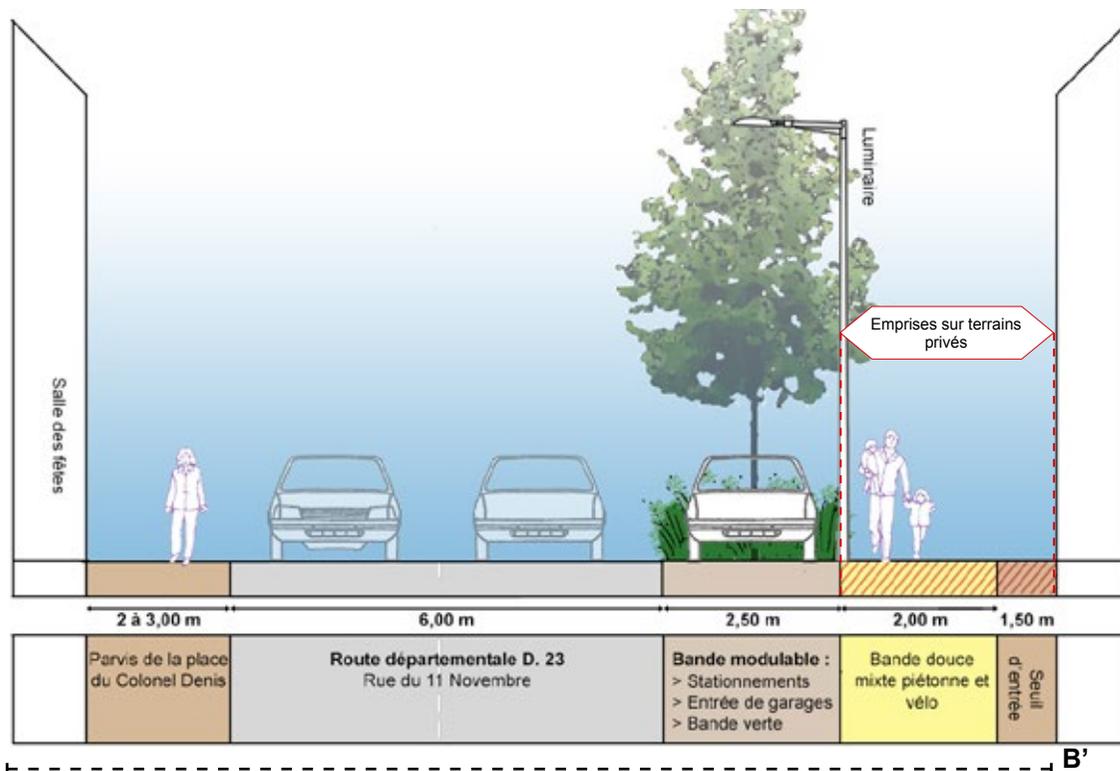
Des emprises côté n° impairs permettant l'aménagement d'un chemin piéton de liaison douce vers le lotissement des Près Fleuris.



INSPIRATIONS

BANDE DOUCE UNILATÉRALE > 1. SAUVAGNEY (25) 2. DESTORD (88) 3. ST-LOUP DES VIGNES (45). Projets réalisés par des paysagistes-concepteurs





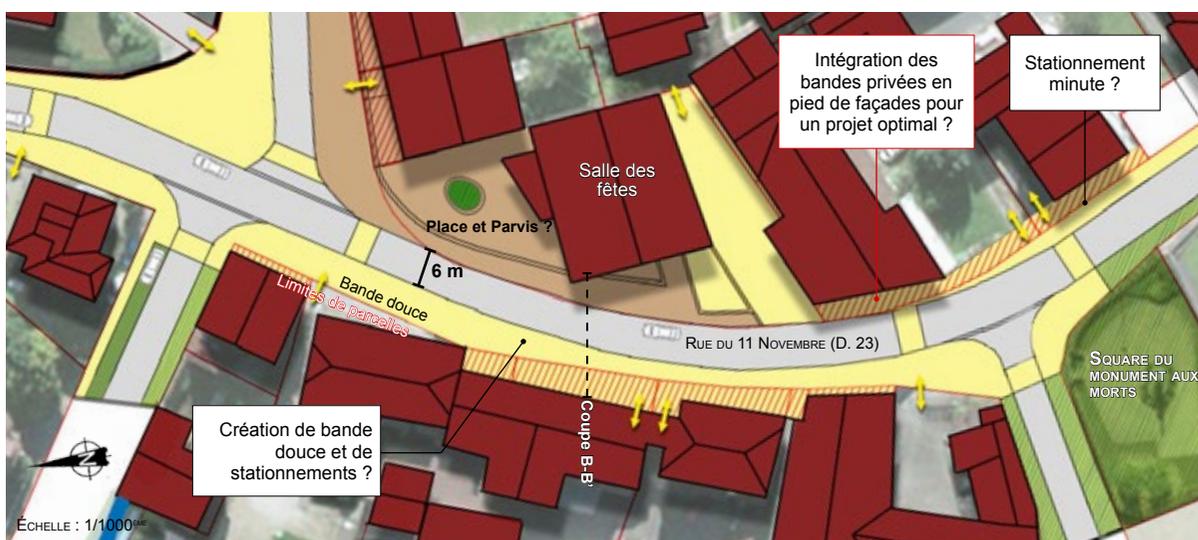
EXISTANT (2019)

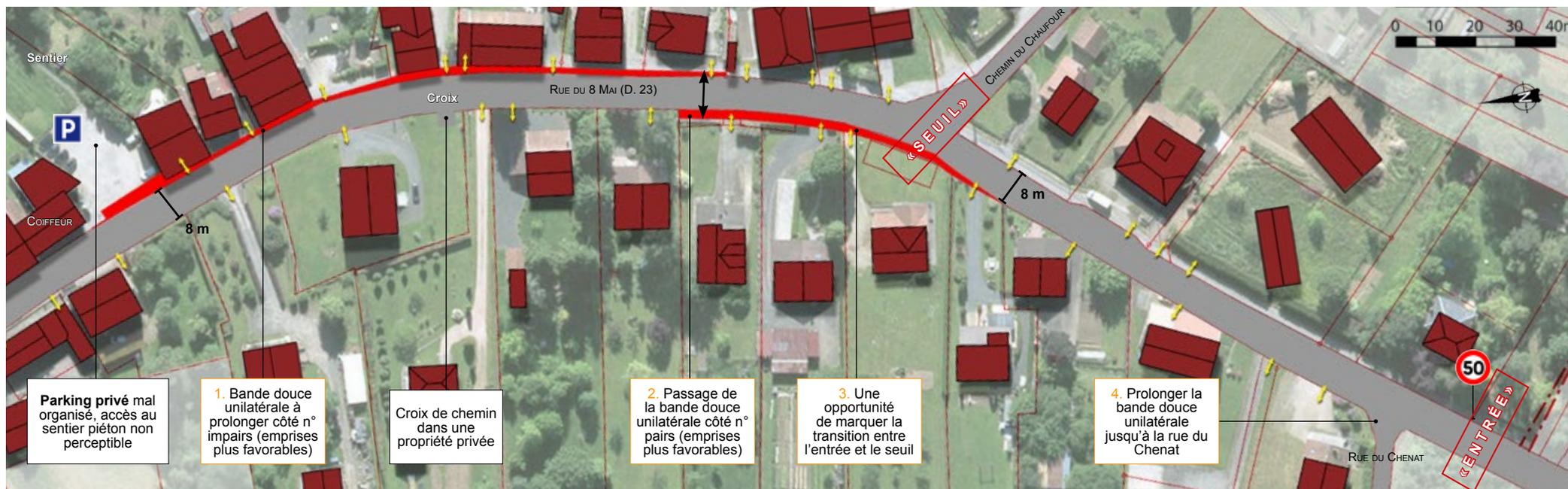
Une dominante routière par l'omniprésence de l'enrobé noir qui laisse peu de place aux piétons.

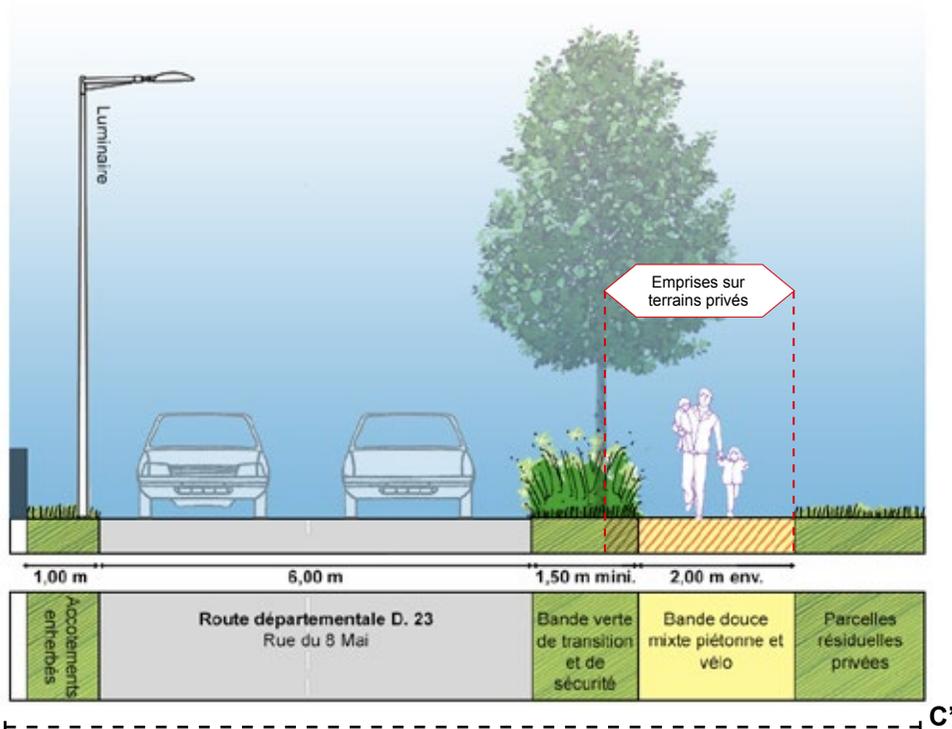


INSPIRATIONS

TRAVERSÉES > 1. MOYENMOUTIER (88) 2. CRUSEILLES (74) 3. MATTAINCOURT (88). Projets réalisés par des paysagistes-concepteurs







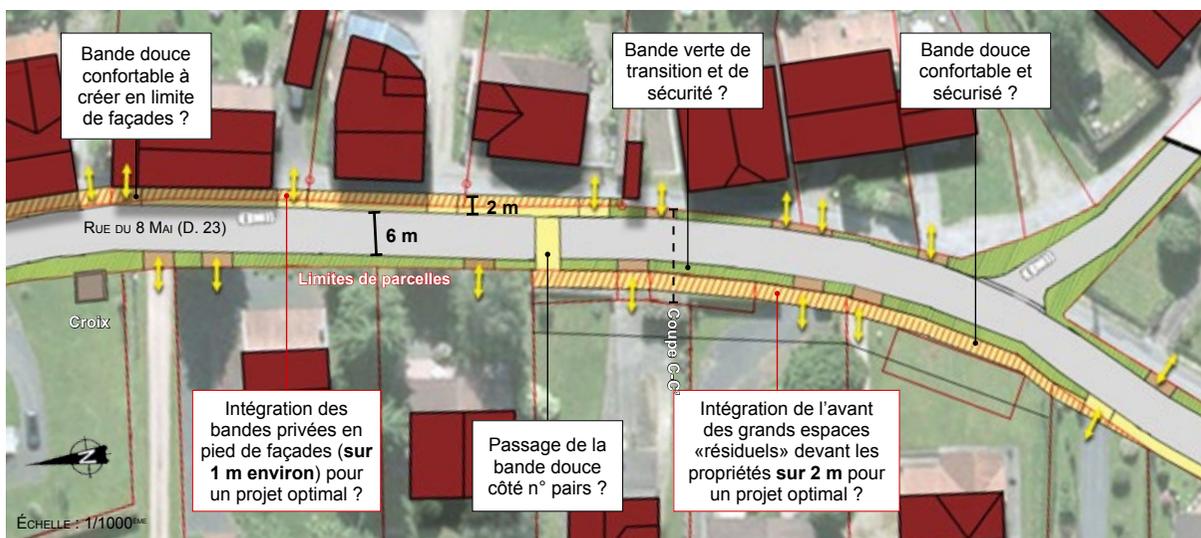
EXISTANT (2019)

Des emprises très étroites côté n° impairs puis une possibilité de confort côté n° pairs, sur les espaces résiduels privés avants.



INSPIRATIONS

BANDE DOUCE UNILATÉRALE > 1. CONTAMINE-SUR-ARVE (74) 2. DESTORD (88) 3. ST-LOUP DES VIGNES (45). Projets réalisés par des paysagistes-concepteurs



SÉQUENCE 1

L'ENTRÉE NORD, RUE DE LA PETITE CÔTE (320 ml)

- > Une liaison douce mixte unilatérale côté n° impairs uniquement, avec une bande verte de transition servant à sécuriser les piétons et absorber l'eau de pluie par exemple.
- > Marquage des entrées véhicules des riverains.
- > Stationnement : favoriser le stationnement des riverains chez eux, mais prévoir quelques places ponctuelles pour le facteur, livreur, etc. sur du pavé avec joints enherbés par exemple.

SÉQUENCE 2

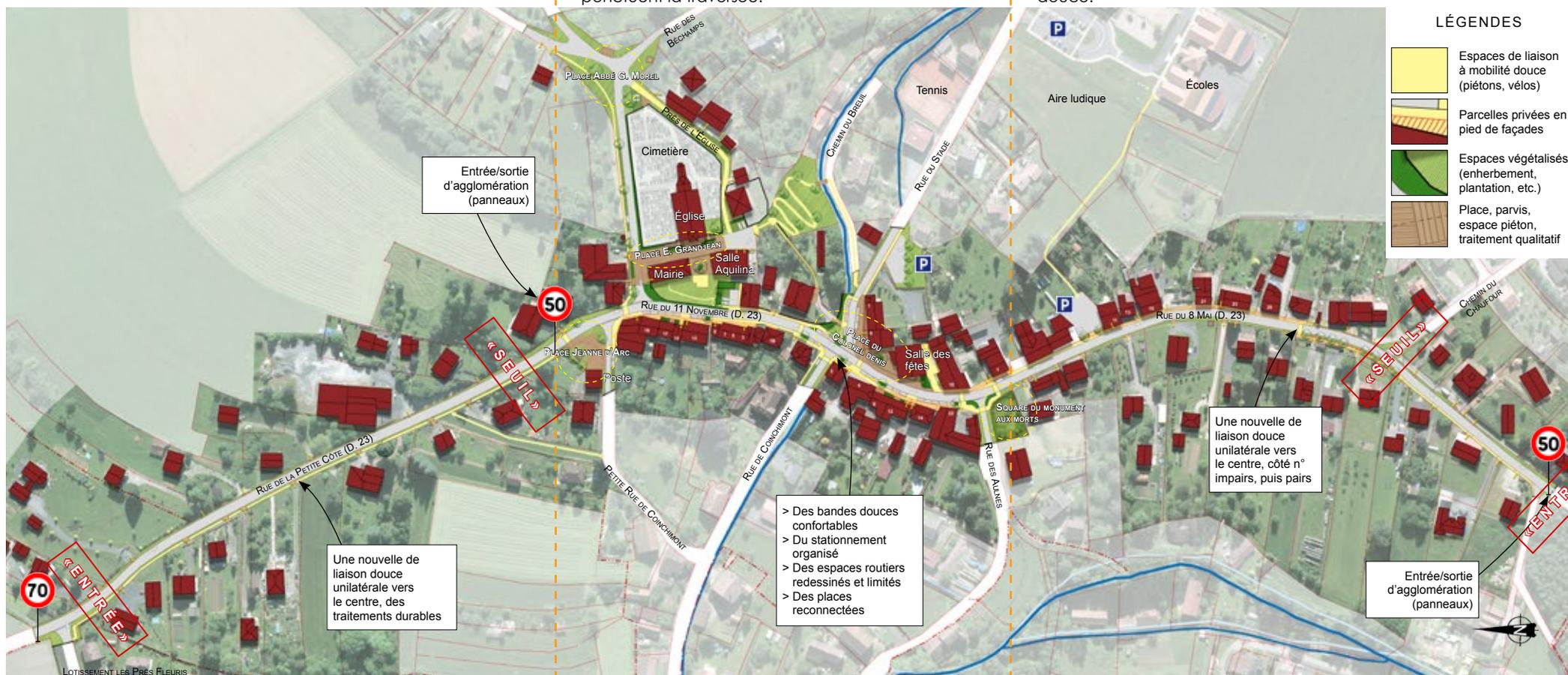
LE CŒUR DE VILLAGE (395 ml)

- > Une liaison douce confortable possible sur au moins un côté de la traversée.
- > Stationnement : création possible en complément de la bande douce si acquisition de parcelles privées en pied de façades. Premières prévisions : **30 à 35 places** (sous réserve, hors rue secondaires).
- > Marquer les places et les espaces publics qui ponctuent la traversée.

SÉQUENCE 3

L'ENTRÉE SUD, RUE DU 8 MAI (425 ml)

- > Une liaison douce mixte unilatérale côté n° impairs puis côté pairs, avec marquage du virage, avec une bande verte de transition servant à sécuriser les piétons et absorber l'eau de pluie par exemple.
- > Marquage des entrées véhicules des riverains.
- > Stationnement : favoriser le stationnement des riverains chez eux, mais prévoir quelques places ponctuelles pour le facteur, livreur, etc. sur du pavé avec joints enherbés par exemple. et/ou sur la bande douce.



LÉGENDES

- Esaces de liaison à mobilité douce (piétons, vélos)
- Parcelles privées en pied de façades
- Espaces végétalisés (enherbement, plantation, etc.)
- Place, parvis, espace piéton, traitement qualitatif

LA TRAVERSÉE DU VILLAGE : 1 140 ml environ



Destord (88)
 > 219 habitants
 > Village rue du canton de Bruyères
 > 750 ml environ
 > Coût : 1 195 000 € HT (y compris enfouissement des réseaux + honoraires maîtrise d'œuvre)



> **Avant** : une large voirie, des espaces très routiers, des espaces publics inexistant, des intersections larges...

> **Avant** : deux petits trottoirs peu confortables...



> **Après** : réduction de voirie, création d'une bande douce et large d'un côté, traitement de l'intersection, protection de la bande douce par des bandes plantées



> **Après** : création d'une bande douce d'un seul côté et déminéralisation au pied du mur de l'église